Retirer la garde de l'enfant

| Par Breizhlander |
|---|
| Bonjour, nous sommes ma compagne et moi même confronté à un cas très particulier. Ce matin nous devions récupérer les enfants de ma compagne pour les vacances à 10h00. A 9h30 la gendarmerie nous appelle pour nous informer que nous ne pourrions pas récupérer les enfants car son ex compagnon a porté plainte pour violence physique et morale contre moi sur les enfants. Ma compagne c'est donc rendu à la gendarmerie pour être entendu mais pas moi. Nous n'avons pas pu récupérer les enfants et sommes dans l'attente d'une décision du procureur suite à un entretient des enfants avec un psychologue. Est il possible de nous retirer même provisoirement la garde des enfants sachant qu'il n'y a aucune preuve, que je n'ai aucun casier judiciaire ni aucun souci d'aucune sorte avec la justice. Petite information la maman de l'ex compagnon est une ancienne officier de police et actuellement réserviste de la police et de surcroît connaît le procureur. Merci par avance de votre réponse. |
| Par yapasdequoi |
| Bonjour Le temps de l'enquête il peut y avoir des mesures d'éloignement qui suspendent la garde des enfants. Consultez un avocat car ces accusations sont graves. |
| Par Isadore |
| Bonjour, |
| J'ajoute qu'il est vraisemblable que leur mère récupère pas un droit d'hébergement normal tant qu'il ne sera pas certain que les enfants sont en sécurité chez elle. |
| Les accusations sont très graves et elles semblent assez crédibles pour être prises au sérieux. Il est donc normal que par précaution les enfants soient mis en sécurité. |
| Quel âge ont les enfants ? |
| Savez-vous ce qui vous est exactement reproché ? |
| Par Breizhlander |
| Bonjour, on me reproche des claques et des propos homophobes. Accusation totalement infondées qui nous laisse totalement sous le choc, ils revenaient normalement de 15 jours de chez leurs pères qui est un grand manipulateur. Il n'y a jamais eu de propos homophobes chez nous et nous avons même accueilli à plusieurs reprises les petites copines de sa filles. Ils ont 14 et 12 ans. Mes enfants qui sont également présent en cette période de vacances (20 et 14 ans) sont totalement sidéré. De plus nous n'avons aucun documents ni décision de justice ni le moindre début de preuve. |
| Par Isadore |
| Il est normal de vérifier que les enfants sont en sécurité. Si jamais les auditions ne font pas ressortir de problème particulier, la plainte sera classée sans suite et vous pourrez déposer plainte pour dénonciation calomnieuse. |
| Je vous conseille aussi de vous rapprocher d'un avocat qui saura vous guider dans cette affaire. |
| |

Bonjour

Je rajouterai , que même si vous êtes blanchi, il faut que la mère s'attende à ce qu'elle n'ait plus les enfants de la même façon (vous ne parlez pas de la façon dont elle les a)

Vu leur age , vu ce qu'ils sont capables de dire pour ne pas aller chez elle, et vu surtout les naturelles conséquences que cela pourrait avoir sur les futures relations dans votre foyer (avec vous mais aussi avec vos enfants)le JAF ne pensera jamais que ce soit dans leurs intérêts d'y revenir de la même façon . Surtout si vous portez plainte contre eux .

Je conseille que la mère ne les abandonne pas pour autant, malgré la sidération, cela reste des enfants qui l'aiment (puisque c'est vous qu'ils ciblent, de façon assez classique pour avoir ce qu'ils veulent) mais qu'elle propose de les voir chez leur père, ou en journée sans vous, pour leur montrer son intérêt, pour les comprendre : les faire culpabiliser frontalement n'est pas conseillée.

Qu'elle participe à une thérapie familiale avec eux est aussi une bonne chose .

Mais vous , vous devez définitivement vous mettre en retrait de ses relations avec eux, par précaution pour vous et pour vos enfants .

Par Breizhlander

Nous vivons ensemble depuis plus de deux ans, la garde est une garde alternée et nous avons passé une première quinzaine de vacances au top à 4 (c'est à dire sans mes enfants). Il est hors de question de me mettre en "retrait" pour des faits imaginaires !! Il est inconcevable pour ma compagne de voir les enfants chez son ex mari dont elle a peur. C'est un personnage manipulateur, alcoolique et cocainomane. C'est ma compagne qui est visé à travers moi, ils avaient des affaires importantes en commun pendant leurs union et depuis leur séparation qui date de plus 4 ans, ma compagne et moi même gagnons correctement notre vie et lui est dans une impasse financière (impayé, dettes etc)de par son incompétence. Il manipule les enfants de manière grossière mais rien de prouvable en justice et les enfants sont sous son emprise (je le surnomme entre nous le gourou de secte). Nous avons traversé et surmonté des crises au début mais étions actuellement dans une excellente période avec les enfants (résultats scolaires, échanges sur tous sujets et activités diverses et variées) cette plainte suite à 15 jours chez leur père est une totale surprise.

Par Isadore

Bonjour,

Si les enfants corroborent les accusations, il faut absolument vous mettre en retrait. Enfin de toute façon on ne vous laissera pas les voir tant qu'on suspectera le moindre danger pour eux.

Comme le souligne Kang, si les enfants ont porté contre vous des accusations formelles de maltraitance, pensez-vous que votre relation va rester inchangée ?

Ayez conscience que les enquêteurs ne savent pas ce qui s'est passé, et que vous innocenter trop vite exposerait les enfants à un danger, voire à des représailles.

Rester en retrait va par ailleurs diminuer les chances qu'une ordonnance d'éloignement soit nécessaire. Il y a dans ce genre d'affaire un risque réel que l'on vous oblige à quitter la région le temps de l'enquête. Les domiciles des parents sont proches, le procureur et le juge ne vont pas prendre de risques pour les enfants.

Vous dites qu'il n'y a pas la moindre preuve, mais en avez-vous la certitude ? Il peut y avoir eu un constat médical de blessures sur un enfant suite à un accident, des accusations de la part des enfants...

Par kang74

Il va falloir quand même que vous vous mettiez en retrait pour le coté " familial" de l'affaire, histoire que la mère soit autorisée à avoir des contacts avec eux et histoire, justement, de ne pas les obliger à assumer cette situation avec uniquement un père manipulateur .

Il faut distinguer le volet pénal (contre vous) et le volet familial (la façon dont les parents, dont vous ne faites pas partie, exercent leurs droit)

Le volet pénal prendra un temps certain (comptez 3/4 mois si sans suite) mais les enfants resteront chez leur père pendant ce temps à minima à plein temps voire après car cet évènement prouve à minima qu'il y a un souci quelque

part (vous ne pensez pas ?)

On ne peut faire l'impasse d'un tel événement pour la suite : il est d'ailleurs possible qu'il y ait, en parallèle une enquête sociale .

Il faut bien faire le distingo car vous mêlez de l'aspect familial (vous n'y avez aucun droit et aucun devoirs), dans le contexte d'une enquête pénal, ne sera pas en votre faveur